RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00209
Numéro SIREN : 539 514 877
Nom ou dénomination : AB2J GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2024 sous le numéro de dépôt 176

AB2J GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €uros
Siège social : 4, rue du Collège d'Annecy
84000 AVIGNON

539 514 877 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 20 décembre,
A dix heures, au siège de la société,

La Sas Ajs, société par actions simplifiée au capital de 3.000,00 €uros, dont le siège social est sis au 4, Rue du Collège D'Annecy-84000-AVIGNON, immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés de Avignon, sous le numéro 807-902-820 RCS-AVIGNON, représentée par Monsieur Sylvain DEKONINK son président. La Sas Ajs, est Associée unique de la Sas Ab2j-Gestion

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain DEKONINK son président non associé

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, M. Sylvain DEKONINK a établi et arrêté des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) de l'exercice clos le 30 juin 2023.

II - A pris les décisions suivantes relatives :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2023 et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION-APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes au 30 juin 2023, tels qu'ils ont été établis, et approuve également les opérations traduites dans lesdits comptes.
L'exercice clos au 30 juin 2023 a dégagé un bénéfice de 19.208,84 €

DEUXIEME DECISION-REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associée unique, après en avoir pris connaissance, approuve la rémunération brute du président à hauteur d'un brut de 53.788,08 €, avantage en nature compris.
L'associée unique prend acte de sa retraite progressive à compter du 01 mars 2023 et de son engagement d'un remboursement de la somme de 5.952,00 € en brut passée au 30-06-2023 dès qu'il en aura reçu le règlement par les Caisses.

TROISIEME DECISION-AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 19.208,84 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 19.208,84 €uros

En totalité au compte « Report à nouveau » 19.208,84 €uros

Le solde du compte « Report à nouveau » est donc créditeur de 84.939,90 €uros.

Il est pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30-06-2022	0	0	0
30-06-2021	0	0	0
30-06-2020	0	0	0

QUATRIEME DECISION-MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats dévolus à la Sarl ROGIER & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et à Monsieur Serge ICARDI, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à échéance.
La société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux qui imposent la désignation d'un Commissaire aux Comptes et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, pendant les deux exercices qui ont précédé l'expiration des mandats, l'Associé unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DECISION-POUVOIRS

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur Sylvain DEKONINK et répertorié sur le registre des délibérations et décisions de la Société.

Le Président
M. Sylvain DEKONINK